



Les Rayons de la Transparence !



COMITE DE PILOTAGE

24^{ème} Réunion ordinaire du Comité de pilotage, le mardi 29 mars 2016

Compte rendu

Le Comité de pilotage a tenu sa vingt-quatrième réunion ordinaire le mardi 29 mars 2016 à la salle de réunion du ministère des mines et de l'énergie.

Etaient présents à cette réunion seize (16) membres du Comité de pilotage, le Coordonnateur national et ses collaborateurs, ainsi que le représentant du Cabinet Moore Stephens, Conciliateur recruté pour élaborer le rapport ITIE-Togo 2014. Ci-joint la liste de présence.

Le Président du Comité de pilotage, le Ministre des mines et de l'énergie étant empêché, la réunion a été présidée par le Vice-président, Monsieur Badawasso GNARO, Secrétaire Général du ministère de l'économie, des finances et de la planification du développement. Il a ouvert la réunion à 9 heures 35 minutes par des mots de bienvenue et a demandé au Coordonnateur national de présenter l'ordre du jour de la réunion adopté comme suit :

1. Rapport sur le renouvellement des membres du Comité de pilotage et du Conseil national de supervision et présentation des membres ;
2. Compte-rendu de la 23^{ème} réunion ordinaire du Comité de pilotage
3. Rapport de la participation du Togo à la 7^{ème} Conférence mondiale de l'ITIE
4. Examen et adoption du rapport de l'étude de cadrage du rapport ITIE-Togo 2014
5. Informations :
 - Calendrier de la campagne de dissémination des rapports ITIE-Togo 2012 et 2013
 - Atelier de présentation des rapports ITIE-Togo 2012 et 2013
 - Atelier de formation sur le formulaire de déclaration du rapport ITIE-Togo 2014
 - Termes de référence pour le recrutement du conciliateur pour l'élaboration du rapport ITIE-Togo 2015
 - Divers

1. Rapport sur le renouvellement des membres du Comité de pilotage et du Conseil national de supervision et présentation des membres

La procédure de renouvellement des membres du Comité de pilotage a été lancée après 5 ans de mise en œuvre du processus. Cette procédure a été conduite dans le respect des dispositions du décret n°2010-024/PR DU 30 MARS 2010 portant création de l'ITIE-Togo et de l'orientation n°14 du Secrétariat international de l'ITIE y relative. A la suite d'une large diffusion de l'information concernant ce renouvellement, des séances de sensibilisation ont été organisées pour expliquer aux parties prenantes le sens de la procédure et faciliter l'élection ou la désignation de leurs représentants. Ce renouvellement a concerné les représentants de la société civile, les industries extractives et certaines administrations publiques. Les élections et désignations ont eu lieu du 21 au 29 décembre 2015 au Secrétariat technique de l'ITIE-Togo. Chaque partie prenante a défini ses propres modes désignation ou d'élection et de rotation

durant le mandat qui court de janvier 2016 à décembre 2018. Ces nouveaux membres désignés ou élus seront nommés par arrêté du Ministre des mines et de l'énergie.

2. Compte-rendu de la 23^{ème} réunion ordinaire du Comité de pilotage

Le compte-rendu de la 23^{ème} réunion ordinaire du Comité de pilotage tenue le vendredi 12 février 2016 a été présenté et adopté sous réserve des amendements.

3. Rapport de la participation du Togo à la 7^{ème} Conférence mondiale de l'ITIE

L'ITIE internationale a organisé la 7^{ème} Conférence mondiale à Lima, capitale du Pérou les 24 et 25 février 2016. Cette Conférence a regroupé la cinquantaine de pays membres de l'ITIE. Elle a enregistré plus de 1 400 participants parmi lesquels des représentants des pays de mise en œuvre mais aussi ceux des pays soutenant, des investisseurs et des compagnies multinationales, des représentants des organisations de la société civile et des personnalités de rang international émanant des gouvernements, des industries et de la société civile. Elle a été meublée par des ateliers organisés souvent en panels et animés par des personnalités des gouvernements, des industries et de la société civile.

En prélude à la Conférence, le Secrétariat international a organisé dans la journée du 23 février 2016 la Table Ronde des parlementaires, la réunion des Coordonnateurs nationaux, la 32^{ème} réunion ordinaire du Conseil d'administration et l'Assemblée Générale. En aval, après la Conférence, il a organisé la 33^{ème} réunion ordinaire du Conseil d'administration.

Parallèlement aux ateliers, tous les pays mettant en œuvre l'ITIE ont animé leurs stands d'exposition nationale à travers lesquels ils ont présenté les progrès obtenus dans la mise en œuvre de l'ITIE dans leur pays.

Le Togo a participé activement aux travaux. La médiatisation de la participation du Togo à l'événement, assurée par l'équipe de presse officielle, a favorisé la visibilité de la participation de l'ITIE-Togo au niveau national.

L'annonce de la participation du Président de la République en tête des panélistes de la plénière 4, le jeudi 25 février 2016 a été l'événement le plus marquant de la Conférence mondiale. Toute l'équipe du Secrétariat international, le gouvernement du Pérou, tous les pays africains et pratiquement tous les participants étaient mobilisés au plus haut niveau pour offrir à cette haute personnalité un accueil digne de son rang. De toutes les façons, sans ambages, le contenu de son message délivré par le Ministre des mines et de l'énergie a retenu l'attention de plusieurs personnes qui ont sollicité en avoir copie.

La mobilisation des membres du gouvernement et du parlement ainsi que de l'équipe ITIE-Togo a rehaussé le niveau de la participation du Togo. Même le stand d'exposition nationale du Togo, par son attrait sur les participants, témoigne de l'efficacité des résultats de la mise en œuvre de l'ITIE au Togo.

4. Examen et adoption du rapport de l'étude de cadrage du rapport ITIE-Togo 2014

Le Cabinet Moore Stephens a élaboré un rapport sur l'étude de cadrage du rapport ITIE-Togo 2014. Ce rapport a été transmis à tous les membres pour recueillir leurs observations pour l'amélioration du document. A cette réunion, le représentant du Cabinet, Monsieur Karim LOURIMI a procédé à la présentation des grandes lignes du rapport. Le rapport couvrira les

secteurs de l'exploitation minière, l'exploration pétrolière, l'exploration minière, l'exploitation de sable, l'exploitation des nappes souterraines, l'exploitation artisanale et la commercialisation des substances minérales précieuses (or et diamant). Selon l'étude, le périmètre de conciliation de l'année 2014 couvre 20 sociétés extractives au lieu de 37 sociétés en 2012 et 2013 qui feront des déclarations et 92 sociétés pour lesquelles les agences gouvernementales feront des déclarations unilatérales, 8 agences gouvernementales et les délégations spéciales de communes et préfectures de 15 localités minières. Le seuil de matérialité est de 10 000 000 F CFA afin de couvrir 99% des revenus du secteur.

Le Conciliateur a demandé aux membres de se prononcer essentiellement sur le seuil de matérialité, le périmètre de conciliation, la propriété réelle et la certification des données par les entités déclarantes.

Après la présentation les membres n'ont émis d'objections que sur le périmètre. Ils ont demandé au Conciliateur d'intégrer dans le périmètre les 17 autres industries comme pour les rapports 2012 et 2013, à l'exception de la société ENI qui n'existe plus au Togo, étant donné que l'étude n'a porté que sur 30% des données.

Monsieur KOUEVI de la TdE a suggéré au Conciliateur de bien organiser la collecte des données pour recouvrer les 70% de données non fournies par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique et le Commissariat des impôts. Pour la qualité du rapport, il a proposé de faire intervenir si possible les autorités en cas de réticence de certaines entités déclarantes à fournir les informations.

Conformément au rapport, le Vice-président a rappelé aux représentants du Commissariat des douanes et droits indirects et du Commissariat des impôts qu'ils sont interpellés pour fournir les données au Conciliateur. En réaction à ce point, Madame AZIGLOSSOU VOVOR, représentante du Commissariat des impôts a demandé au Conciliateur de mettre à leur disposition le Numéro d'Identification Fiscale (NIF) de toutes les sociétés retenues dans le périmètre pour leur faciliter la tâche.

Après les différentes préoccupations exprimées par les membres du Comité de pilotage, le rapport a été adopté sous réserve de toutes les observations émises par les membres et qui seront prises en compte par le Conciliateur.

5. Informations :

• Calendrier de la campagne de dissémination des rapports ITIE-Togo 2012 et 2013

Les membres ont été informés de la campagne de dissémination des rapports ITIE-Togo 2012 et 2013. Selon le calendrier établi, la dissémination aura lieu dans les régions administratives et dans les localités minières du 04 au 21 avril 2016.

En mai 2016, il est prévu un débat avec les parlementaires et les magistrats de la Cour des comptes. Un débat national sur les rapports ITIE, une Assemblée Générale ITIE et une conférence de presse sur les rapports avec les médias et les organisations de la société civile qui serviront de relai d'informations auprès de la population mettront fin à la campagne de dissémination.

Ces activités sont financées par la Banque Africaine de Développement (BAD) à travers le Projet d'Appui à la Mobilisation des Ressources et le Renforcement de Capacités Institutionnelles (PAMOCI).

- **Atelier de présentation des rapports ITIE-Togo 2012 et 2013**

La dissémination des rapports ITIE-Togo 2012 et 2013 sera lancée par une présentation officielle des deux rapports le jeudi 31 mars 2016 au Centre Agora Senghor de Lomé par le Conciliateur, le Cabinet Moore Stephens. Toutes les parties prenantes (administrations publiques, industries et organisations de la société civile) et les médias ont été invités à cet atelier.

Tous les membres du Comité de pilotage ont été conviés à cette présentation officielle.

• **Atelier de formation sur le formulaire de déclaration du rapport ITIE-Togo 2014**

Le Conciliateur, le Cabinet Moore Stephens, recruté pour élaborer le rapport ITIE-Togo 2014 a prévu un atelier de formation le mercredi 30 mars 2016 à l'intention des entités déclarantes. Cette formation portera sur le formulaire de déclaration sur lequel les données seront reportées pour servir à l'élaboration du rapport sur les paiements et les recettes dans le secteur extractif au cours de l'année 2014.

• **Termes de référence pour le recrutement du conciliateur pour l'élaboration du rapport ITIE-Togo 2015**

Ce document qui servira de base pour le recrutement de l'Administrateur indépendant qui se chargera de l'élaboration du rapport ITIE-Togo 2015 a été remis aux membres en vue de leur permettre de faire leurs observations pour une prochaine réunion.

• **Divers**

Aucun sujet n'a été abordé dans les divers.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été abordés, la réunion a été clôturée à 12 heures 20 minutes.

Adopté à Lomé, le 19 juillet 2016

Pour le Comité de pilotage

Séance ordinaire du 29 mars 2016

Le Coordonnateur national



Didier Kokou AGBEMADON

Le Vice-président



Badawasso GNARO